

# Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 15 septembre 2015

**PRESENTS** : Mme Odile BETEMPS, MM Romain CHAPPAT, Pierre JOIGNE, Mme Catherine MALNATI, Marie-Antoinette METRAL, M. Jacky MILON, Mmes Corinne PONS DE VINCENT, Yolande RIGLET, Catherine RUBIN  
**Absents** : MM Jean-Paul BARANGE, Léon JACQUES-VUARAMBON, Alain RAMELLA-PRALUNGO, Mme Jessica REY

## 1 - RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire s'est bien passée avec toutefois un petit pincement au cœur suite à la fermeture d'une classe. En ce qui concerne le fonctionnement du service de garderie, les horaires n'ont pas changé : accueil de 7h à 8h20 puis de 15h45 à 16h30 ou 17h selon l'activité (Temps d'Activités Périscolaires) puis de 16h30 à 18h30. Une modification est néanmoins intervenue le mercredi en raison d'un nombre insuffisant et occasionnel d'inscriptions pour l'après-midi. Par conséquent, l'accueil sera assuré jusqu'à 12h30.

## 2 - TARIFICATION DE LA GARDERIE

La fréquentation fluctue en fonction du jour et du créneau horaire, ce qui impose à la collectivité d'adapter au jour le jour et dans la mesure du possible, l'emploi du temps du personnel d'encadrement de façon à répondre au mieux aux besoins tout en maîtrisant le coût du service. Mais cette organisation a ses limites (quotité horaire des agents, réglementation en matière de durée du travail ...)

Le nombre d'activités proposées aux enfants par des professionnels ou des bénévoles s'est étoffé : montagne, relaxation, monocycle, musique, informatique, théâtre, tricot, bricolage, roller, parcours gymniques, jardinage, origami, groupe de paroles...

Monsieur Jacky MILON présente le budget prévisionnel du service de garderie périscolaire pour cette année scolaire 2015/2016, prenant en considération la baisse des effectifs, l'augmentation du coût de personnel (pas de contrats aidés), une offre de prestataires extérieurs payants plus diversifiée.

Puis il conclut par la nécessité d'augmenter la participation financière des familles pour atteindre l'équilibre du service. Plusieurs options sont proposées :

- ✓ par esprit de solidarité, toutes les familles contribuent au coût du service que les élèves soient inscrits ou non
- ✓ seules les familles pour lesquelles les élèves fréquentent la garderie participent au coût du service.

La seconde option étant retenue, les tarifs s'établiraient donc comme suit :

Tranche d'Imposition	Tarif
<b>Tarif horaire</b>	
De 0 à 499 euros	2,40 €
De 500 à 999 euros	2,60 €
1000 euros et plus	2,80 €
<b>Forfait matin &gt; 1heure</b>	3,70 €
<b>Forfait hebdomadaire 15h45/16h30</b>	3,10 €

Certains membres de l'assemblée déplorent la suppression d'un tarif dégressif à partir du deuxième enfant de la même famille et craignent que cette décision contribue à une baisse de la fréquentation. Mme Marie-Antoinette METRAL précise que toute famille qui rencontrerait des difficultés financières est invitée à prendre contact avec le secrétariat de mairie pour un accompagnement administratif. Il est alors souligné que dans cette situation, la démarche n'est pas aisée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à la majorité (1 abstention) les tarifs ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 étant précisé que si le nombre moyen d'enfants inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires (15h45/16h30) n'atteignait pas 30, le montant du forfait (3,10 euros) serait révisé à compter de 2016.

**Considérant l'effort consenti par la collectivité pour proposer un panel élargi d'activités, les élus souhaiteraient que les parents se manifestent par une fréquentation satisfaisante de leurs enfants à ces activités.**

### **3 - REGLEMENT INTERIEUR**

Il est approuvé à l'unanimité.

### **4 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (P.ED.T.)**

Mme Karine DONAT-MAGNIN expose brièvement les objectifs d'un P.ED.T. et rappelle que la transmission d'un PEDT à la DDCS et à la DSDEN avant le **31 octobre 2015** conditionne le versement du fonds d'amorçage reconduit cette année. Le PEDT de la Commune est sur le point d'être finalisé.

Séance levée à 19h30

La Présidente  
Marie-Antoinette METRAL

